

137 Carton. Broch. can. Jurispr. can. No 10

ACTE
POUR INSCRIRE
COMPAGNIE D'ASSURANCE
QUEBEC
CONTRE LE FEU,

AUQUEL SONT AJOUTÉS
LES STATUTS DE LA DITE COMPAGNIE,
REVISÉS, CORRIGÉS ET CONFIRMÉS A UNE ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES, TENUE DANS LE
BUREAU DE LA COMPAGNIE LE

Autre volume



Imprimé par ordre de la dite Assemblée.
PAR LEGER BROSSEAU, 7, RUE DUADE.

1862.